

312265-2026 - Konkurrensetsättning

Belgien – Avfallshantering – Enlèvement et traitement des déchets

OJ S 88/2026 07/05/2026

Meddelande om upphandling eller koncession – standardsystem - Meddelande om ändring
Tjänster

1. Upphandlare

1.1. Upphandlare

Officiellt namn: CHR Verviers

E-postadress: charline.fraiture@chrverviers.be

Köparens rättsliga status: Offentligt företag

Den upphandlande myndighetens verksamhet: Hälso- och sjukvård

2. Förfarande

2.1. Förfarande

Titel: Enlèvement et traitement des déchets

Beskrivning: Enlèvement et traitement des déchets

Förfarandets identifierare: bb157725-3170-435e-beda-005ddd360126

Intern identifierare: PPP0WN-588/6125/PO/CHRV2026/DECHETS/089

Typ av förfarande: Öppet

Förfarandet är påskyndat: nej

2.1.1. Föremålet för upphandlingen

Kontraktets art: Tjänster

Huvudklassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

2.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

2.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

2.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

2.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

2.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

2.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

2.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

2.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

2.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

2.1.3. Värde

Högsta värde för ramavtalet: 1 542 200,00 EUR

2.1.4. Allmänna upplysningar

Rättslig grund:

Direktiv 2014/24/EU

2.1.5. Upphandlingsvillkor

Villkor för inlämning:

Högst antal delar som en anbudsgivare kan lämna anbud för: 8

Kontraktsvillkor:

Högst antal delar för vilka kontrakt kan tilldelas en anbudsgivare: 8

2.1.6. Uteslutningsgrunder

Källor till uteslutningsgrunder: Upphandlingsdokument

5. Del (anbudsområde)

5.1. Del (anbudsområde): LOT-0001

Titel: Déchets hospitaliers de classe B1

Beskrivning: Déchets hospitaliers de classe B1

Intern identifierare: PO/CHRV2026/DECHETS/089_1

5.1.1. Föremålet för upphandlingen

Kontraktets art: Tjänster

Huvudklassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

Ytterligare klassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

5.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

5.1.3. Uppskattad löptid

Varaktighet: 48 Månader

5.1.5. Värde

Högsta värde för ramavtalet: 531 000,00 EUR

5.1.6. Allmänna upplysningar

Reserverad upphandling:

Deltagande är inte reserverat.

Namn på och yrkeskvalifikationer för den personal som ska utföra kontraktet måste anges:

Behöver inte anges

Upphandlingsprojekt som inte finansieras med EU-medel

Upphandlingen omfattas av Världshandelsorganisationens avtal om offentlig upphandling, GPA : ja

Kompletterande information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 1 : Déchets hospitaliers de classe B1 390.000,00 € 141.000,00 € Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Urvalskriterier

Källor till urvalskriterier: Meddelande

Kriterium: Referenser på angivna tjänster

Beskrivning av urvalskriterium: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Kriterium: Behörighet eller medlemskap i en specifik organisation krävs för tjänstekontrakt

Beskrivning av urvalskriterium: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Kriterium: Andra ekonomiska eller finansiella krav

Beskrivning av urvalskriterium: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de

surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Tilldelningskriterier

Kriterium:

Typ: Kostnader

Beskrivning: Prix

Kategori av tilldelningskriteriet vikt: Viktning (poängtal, exakt)

Sifferangivelse för tilldelningskriterium: 100

5.1.11. Upphandlingsdokument

Adress till upphandlingsdokumenten: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Upphandlingsvillkor

Villkor för inlämning:

Elektronisk inlämning: Krävs

Adress för inlämning: <https://www.publicprocurement.be>

De språk som kan användas i anbudet eller anbudsansökningarna: franska

Elektronisk katalog: Ej tillåten

Alternativa anbud: Ej tillåten

Beskrivning av den finansiella garantin: Cautionnement (2 % sur les postes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement unique sur l'accord-cadre de 2%. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du lot du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013. Libération du cautionnement La demande par l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération de la totalité du cautionnement.)

Tidsfrist för mottagande av anbud: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommardag

Varaktighet under vilken anbudet måste förbli giltigt: 120 Dagar

Information om offentlig anbudsöppning:

Öppningsdatum: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommardag

Plats: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Kontraktsvillkor:

Kontraktet måste genomföras inom ramen för program för skyddad anställning: Nej

Elektronisk fakturering: Krävs

Elektronisk beställning kommer att användas: nej

Elektronisk betalning kommer att användas: nej

5.1.15. Metoder

Ramavtal:

Ramavtal utan förnyad konkurrensutsättning

Högst antal deltagare: 1

Information om det dynamiska inköpssystemet:

Upphandlingen avser inte ett dynamiskt inköpssystem

5.1.16. Kompletterande information, medling och prövning

Medlingsorganisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Prövningsorganisation: CONSEIL D'ETAT

Information om tidsfrist för prövning: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation som ger kompletterande information om upphandlingsförfarandet: CHR Verviers
Organisation som ger mer information om provningsförfaranden: CONSEIL D'ETAT
Organisation som mottar anbudsansökningar: CHR Verviers

5.1. Del (anbudsområde): LOT-0002

Titel: Déchets hospitaliers de classe B2

Beskrivning: Déchets hospitaliers de classe B2

Intern identifierare: PO/CHRV2026/DECHETS/089_2

5.1.1. Föremålet för upphandlingen

Kontraktets art: Tjänster

Huvudklassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

Ytterligare klassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

5.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

5.1.3. Uppskattad löptid

Varaktighet – annat: Okänd

5.1.5. Värde

Högsta värde för ramavtalet: 726 000,00 EUR

5.1.6. Allmänna upplysningar

Reserverad upphandling:

Deltagande är inte reserverat.

Namn på och yrkeskvalifikationer för den personal som ska utföra kontraktet måste anges:

Behöver inte anges

Upphandlingsprojekt som inte finansieras med EU-medel

Upphandlingen omfattas av Världshandelsorganisationens avtal om offentlig upphandling, GPA : ja

Kompletterande information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 2 : Déchets hospitaliers de classe B2 660.000,00 € 66.000,00 € Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Urvalskriterier

Källor till urvalskriterier: Meddelande

Kriterium: Referenser på angivna tjänster

Beskrivning av urvalskriterium: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le

calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Kriterium: Andra ekonomiska eller finansiella krav

Beskrivning av urvalskriterium: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande.

1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017).

2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017).

3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'

autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

Kriterium: Behörighet eller medlemskap i en specifik organisation krävs för tjänstekontrakt
Beskrivning av urvalskriterium: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'agrément en qualité de collecteur et de transporteur de déchets dangereux, d'huiles usagées, de PCBIPCT, de déchets d'activités hospitalières et de soins de santé de B2 octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

5.1.10. Tilldelningskriterier

Kriterium:

Typ: Kostnader

Beskrivning: Prix

Kategori av tilldelningskriteriet vikt: Viktning (poängtal, exakt)

Sifferangivelse för tilldelningskriterium: 100

5.1.11. Upphandlingsdokument

Adress till upphandlingsdokumenten: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Upphandlingsvillkor

Villkor för inlämning:

Elektronisk inlämning: Krävs

Adress för inlämning: <https://www.publicprocurement.be>

De språk som kan användas i anbudet eller anbudsansökningarna: franska

Elektronisk katalog: Ej tillåten

Alternativa anbud: Ej tillåten

Beskrivning av den finansiella garantin: Cautionnement (2 % sur les postes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement unique sur l'accord-cadre de 2%. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du lot du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens

de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013. Libération du cautionnement La demande par l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération de la totalité du cautionnement.)

Tidsfrist för mottagande av anbud: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Varaktighet under vilken anbudet måste förbli giltigt: 120 Dagar

Information om offentlig anbudsöppning:

Öppningsdatum: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Plats: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Kontraktsvillkor:

Kontraktet måste genomföras inom ramen för program för skyddad anställning: Nej

Elektronisk fakturering: Krävs

Elektronisk beställning kommer att användas: nej

Elektronisk betalning kommer att användas: nej

5.1.15. Metoder

Ramavtal:

Ramavtal utan förnyad konkurrensutsättning

Högst antal deltagare: 1

Information om det dynamiska inköpssystemet:

Upphandlingen avser inte ett dynamiskt inköpssystem

5.1.16. Kompletterande information, medling och prövning

Medlingsorganisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Prövningsorganisation: CONSEIL D'ETAT

Information om tidsfrist för prövning: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation som ger kompletterande information om upphandlingsförfarandet: CHR Verviers

Organisation som ger mer information om prövningsförfaranden: CONSEIL D'ETAT

Organisation som mottar anbudsansökningar: CHR Verviers

5.1. Del (anbudsområde): LOT-0003

Titel: Déchets hospitaliers de classe B2 pour les centres de prélèvements et les polycliniques

Beskrivning: Déchets hospitaliers de classe B2 pour les centres de prélèvements et les polycliniques

Intern identifierare: PO/CHRV2026/DECHETS/089_3

5.1.1. Föremålet för upphandlingen

Kontraktets art: Tjänster

Huvudklassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

Ytterligare klassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

5.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

5.1.3. Uppskattad löptid

Varaktighet – annat: Okänd

5.1.5. Värde

Högsta värde för ramavtalet: 60 000,00 EUR

5.1.6. Allmänna upplysningar

Reserverad upphandling:

Deltagande är inte reserverat.

Namn på och yrkeskvalifikationer för den personal som ska utföra kontraktet måste anges:

Behöver inte anges

Upphandlingsprojekt som inte finansieras med EU-medel

Upphandlingen omfattas av Världshandelsorganisationens avtal om offentlig upphandling, GPA : ja

Kompletterande information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 3 : Déchets hospitaliers de classe B2 pour les centres de prélèvements et les polycliniques 60.000,00 € Pas PABE Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Urvalskriterier

Källor till urvalskriterier: Meddelande

Kriterium: Referenser på angivna tjänster

Beskrivning av urvalskriterium: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Kriterium: Andra ekonomiska eller finansiella krav

Beskrivning av urvalskriterium: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité

sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017).

3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants :

- Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ;
- Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ;
- Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ;
- Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ;
- Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ;
- Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ;
- Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ;
- Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

Kriterium: Behörighet eller medlemskap i en specifik organisation krävs för tjänstekontrakt
 Beskrivning av urvalskriterium: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'agrément en qualité de collecteur et de transporteur de déchets dangereux, d'huiles usagées, de PCBIPCT, de déchets d'activités hospitalières et de soins de santé de B2 octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

5.1.10. Tilldelningskriterier

Kriterium:

Typ: Kostnader

Beskrivning: Prix

Kategori av tilldelningskriteriet vikt: Viktning (poängtal, exakt)

Sifferangivelse för tilldelningskriterium: 100

5.1.11. Upphandlingsdokument

Adress till upphandlingsdokumenten: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Upphandlingsvillkor**Villkor för inlämning:**

Elektronisk inlämning: Krävs

Adress för inlämning: <https://www.publicprocurement.be>

De språk som kan användas i anbud eller anbudsansökningarna: franska

Elektronisk katalog: Ej tillåten

Alternativa anbud: Ej tillåten

Beskrivning av den finansiella garantin: Cautionnement (2 % sur les postes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement unique sur l'accord-cadre de 2%. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du lot du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013. Libération du cautionnement La demande par l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération de la totalité du cautionnement.)

Tidsfrist för mottagande av anbud: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Varaktighet under vilken anbudet måste förbli giltigt: 120 Dagar

Information om offentlig anbudsöppning:

Öppningsdatum: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Plats: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Kontraktsvillkor:

Kontraktet måste genomföras inom ramen för program för skyddad anställning: Nej

Elektronisk fakturering: Krävs

Elektronisk beställning kommer att användas: nej

Elektronisk betalning kommer att användas: nej

5.1.15. Metoder**Ramavtal:**

Ramavtal utan förnyad konkurrensutsättning

Högst antal deltagare: 1

Information om det dynamiska inköpssystemet:

Upphandlingen avser inte ett dynamiskt inköpssystem

5.1.16. Kompletterande information, medling och prövning

Medlingsorganisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Prövningsorganisation: CONSEIL D'ETAT

Information om tidsfrist för prövning: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation som ger kompletterande information om upphandlingsförfarandet: CHR Verviers

Organisation som ger mer information om prövningsförfaranden: CONSEIL D'ETAT

Organisation som mottar anbudsansökningar: CHR Verviers

5.1. Del (anbudsområde): LOT-0004

Titel: Papiers et cartons

Beskrivning: Papiers et cartons

Intern identifierare: PO/CHRV2026/DECHETS/089_4

5.1.1. Föremålet för upphandlingen

Kontraktets art: Tjänster

Huvudklassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

Ytterligare klassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

5.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

5.1.3. Uppskattad löptid

Varaktighet – annat: Okänd

5.1.5. Värde

Högsta värde för ramavtalet: 25 200,00 EUR

5.1.6. Allmänna upplysningar

Reserverad upphandling:

Deltagande är inte reserverat.

Namn på och yrkeskvalifikationer för den personal som ska utföra kontraktet måste anges:

Behöver inte anges

Upphandlingsprojekt som inte finansieras med EU-medel

Upphandlingen omfattas av Världshandelsorganisationens avtal om offentlig upphandling, GPA : ja

Kompletterande information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 4 : Papiers et cartons 7.200,00 € 18.000,00 € Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Urvalskriterier

Källor till urvalskriterier: Meddelande

Kriterium: Referenser på angivna tjänster

Beskrivning av urvalskriterium: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux

annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Kriterium: Behörighet eller medlemskap i en specifik organisation krävs för tjänstekontrakt
Beskrivning av urvalskriterium: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Kriterium: Andra ekonomiska eller finansiella krav

Beskrivning av urvalskriterium: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres

réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Tilldelningskriterier

Kriterium:

Typ: Kostnader

Beskrivning: Prix

Kategori av tilldelningskriteriet vikt: Viktning (poängtal, exakt)

Sifferangivelse för tilldelningskriterium: 100

5.1.11. Upphandlingsdokument

Adress till upphandlingsdokumenten: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Upphandlingsvillkor

Villkor för inlämning:

Elektronisk inlämning: Krävs

Adress för inlämning: <https://www.publicprocurement.be>

De språk som kan användas i anbudet eller anbudsansökningarna: franska

Elektronisk katalog: Ej tillåten

Alternativa anbud: Ej tillåten

Beskrivning av den finansiella garantin: Cautionnement (2 % sur les postes 1, 2, 3, 4, 5; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement unique sur l'accord-cadre de 2%. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du lot du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les

sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013. Libération du cautionnement La demande par l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération de la totalité du cautionnement.)

Tidsfrist för mottagande av anbud: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Varaktighet under vilken anbudet måste förbli giltigt: 120 Dagar

Information om offentlig anbudsöppning:

Öppningsdatum: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Plats: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Kontraktsvillkor:

Kontraktet måste genomföras inom ramen för program för skyddad anställning: Nej

Elektronisk fakturering: Krävs

Elektronisk beställning kommer att användas: nej

Elektronisk betalning kommer att användas: nej

5.1.15. Metoder

Ramavtal:

Ramavtal utan förnyad konkurrensutsättning

Högst antal deltagare: 1

Information om det dynamiska inköpssystemet:

Upphandlingen avser inte ett dynamiskt inköpssystem

5.1.16. Kompletterande information, medling och prövning

Medlingsorganisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Prövningsorganisation: CONSEIL D'ETAT

Information om tidsfrist för prövning: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation som ger kompletterande information om upphandlingsförfarandet: CHR Verviers

Organisation som ger mer information om prövningsförfaranden: CONSEIL D'ETAT

Organisation som mottar anbudsansökningar: CHR Verviers

5.1. Del (anbudsområde): LOT-0005

Titel: Papiers confidentiels

Beskrivning: Papiers confidentiels

Intern identifierare: PO/CHRV2026/DECHETS/089_5

5.1.1. Föremålet för upphandlingen

Kontraktets art: Tjänster

Huvudklassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

Ytterligare klassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

5.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

5.1.3. Uppskattad löptid

Varaktighet – annat: Okänd

5.1.5. Värde

Högsta värde för ramavtalet: 53 000,00 EUR

5.1.6. Allmänna upplysningar

Reserverad upphandling:

Deltagande är inte reserverat.

Namn på och yrkeskvalifikationer för den personal som ska utföra kontraktet måste anges:

Behöver inte anges

Upphandlingsprojekt som inte finansieras med EU-medel

Upphandlingen omfattas av Världshandelsorganisationens avtal om offentlig upphandling, GPA : ja

Kompletterande information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 5 : Papiers confidentiels 48.000,00 € 5.000,00 € Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Urvalskriterier

Källor till urvalskriterier: Meddelande

Kriterium: Referenser på angivna tjänster

Beskrivning av urvalskriterium: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Kriterium: Behörighet eller medlemskap i en specifik organisation krävs för tjänstekontrakt

Beskrivning av urvalskriterium: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Kriterium: Andra ekonomiska eller finansiella krav

Beskrivning av urvalskriterium: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017).

2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017).

3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants :

- Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ;
- Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ;
- Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ;
- Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ;
- Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ;
- Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ;
- Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ;
- Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Tilldelningskriterier

Kriterium:

Typ: Kostnader

Beskrivning: Prix

Kategori av tilldelningskriteriet vikt: Viktning (poängtal, exakt)

Sifferangivelse för tilldelningskriterium: 100

5.1.11. Upphandlingsdokument

Adress till upphandlingsdokumenten: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Upphandlingsvillkor

Villkor för inlämning:

Elektronisk inlämning: Krävs

Adress för inlämning: <https://www.publicprocurement.be>

De språk som kan användas i anbudet eller anbudsansökningarna: franska

Elektronisk katalog: Ej tillåten

Alternativa anbud: Ej tillåten

Beskrivning av den finansiella garantin: Cautionnement (2 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement unique sur l'accord-cadre de 2%. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du lot du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013. Libération du cautionnement La demande par l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération de la totalité du cautionnement.)

Tidsfrist för mottagande av anbud: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Varaktighet under vilken anbudet måste förbli giltigt: 120 Dagar

Information om offentlig anbudsöppning:

Öppningsdatum: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Plats: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Kontraktsvillkor:

Kontraktet måste genomföras inom ramen för program för skyddad anställning: Nej

Elektronisk fakturering: Krävs

Elektronisk beställning kommer att användas: nej

Elektronisk betalning kommer att användas: nej

5.1.15. Metoder

Ramavtal:

Ramavtal utan förnyad konkurrensutsättning

Högst antal deltagare: 1

Information om det dynamiska inköpssystemet:

Upphandlingen avser inte ett dynamiskt inköpssystem

5.1.16. Kompletterande information, medling och prövning

Medlingsorganisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Prövningsorganisation: CONSEIL D'ETAT

Information om tidsfrist för provning: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation som ger kompletterande information om upphandlingsförfarandet: CHR Verviers

Organisation som ger mer information om provningsförfaranden: CONSEIL D'ETAT

Organisation som mottar anbudsansökningar: CHR Verviers

5.1. Del (anbudsområde): LOT-0006

Titel: Déchets tout venant

Beskrivning: Déchets tout venant

Intern identifierare: PO/CHRV2026/DECHETS/089_6

5.1.1. Föremålet för upphandlingen

Kontraktets art: Tjänster

Huvudklassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

Ytterligare klassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

Optioner:

Beskrivning av alternativen: Options exigées (Voir point)

5.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

5.1.3. Uppskattad löptid

Varaktighet – annat: Okänd

5.1.5. Värde

Högsta värde för ramavtalet: 51 000,00 EUR

5.1.6. Allmänna upplysningar

Reserverad upphandling:

Deltagande är inte reserverat.

Namn på och yrkeskvalifikationer för den personal som ska utföra kontraktet måste anges:

Behöver inte anges

Upphandlingsprojekt som inte finansieras med EU-medel

Upphandlingen omfattas av Världshandelsorganisationens avtal om offentlig upphandling, GPA : ja

Kompletterande information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 6 : Déchets tout venant 51.000,00 € Pas PABE Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Urvalskriterier

Källor till urvalskriterier: Meddelande

Kriterium: Referenser på angivna tjänster

Beskrivning av urvalskriterium: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau

(x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux

annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Kriterium: Behörighet eller medlemskap i en specifik organisation krävs för tjänstekontrakt
Beskrivning av urvalskriterium: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Kriterium: Andra ekonomiska eller finansiella krav

Beskrivning av urvalskriterium: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres

réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Tilldelningskriterier

Kriterium:

Typ: Kostnader

Beskrivning: Prix

Kategori av tilldelningskriteriet vikt: Viktning (poängtal, exakt)

Sifferangivelse för tilldelningskriterium: 100

5.1.11. Upphandlingsdokument

Adress till upphandlingsdokumenten: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Upphandlingsvillkor

Villkor för inlämning:

Elektronisk inlämning: Krävs

Adress för inlämning: <https://www.publicprocurement.be>

De språk som kan användas i anbudet eller anbudsansökningarna: franska

Elektronisk katalog: Ej tillåten

Alternativa anbud: Ej tillåten

Beskrivning av den finansiella garantin: Cautionnement (2 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement unique sur l'accord-cadre de 2%. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du lot du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir

adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013. Libération du cautionnement La demande par l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération de la totalité du cautionnement.)
Tidsfrist för mottagande av anbud: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Varaktighet under vilken anbudet måste förbli giltigt: 120 Dagar

Information om offentlig anbudsöppning:

Öppningsdatum: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Plats: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Kontraktsvillkor:

Kontraktet måste genomföras inom ramen för program för skyddad anställning: Nej

Elektronisk fakturering: Krävs

Elektronisk beställning kommer att användas: nej

Elektronisk betalning kommer att användas: nej

5.1.15. Metoder

Ramavtal:

Ramavtal utan förnyad konkurrensutsättning

Högst antal deltagare: 1

Information om det dynamiska inköpssystemet:

Upphandlingen avser inte ett dynamiskt inköpssystem

5.1.16. Kompletterande information, medling och prövning

Medlingsorganisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Prövningsorganisation: CONSEIL D'ETAT

Information om tidsfrist för prövning: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation som ger kompletterande information om upphandlingsförfarandet: CHR Verviers

Organisation som ger mer information om prövningsförfaranden: CONSEIL D'ETAT

Organisation som mottar anbudsansökningar: CHR Verviers

5.1. Del (anbudsområde): LOT-0007

Titel: PMC

Beskrivning: PMC

Intern identifierare: PO/CHRV2026/DECHETS/089_7

5.1.1. Föremålet för upphandlingen

Kontraktets art: Tjänster

Huvudklassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

Ytterligare klassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

5.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

5.1.3. Uppskattad löptid

Varaktighet – annat: Okänd

5.1.5. Värde

Högsta värde för ramavtalet: 60 000,00 EUR

5.1.6. Allmänna upplysningar

Reserverad upphandling:

Deltagande är inte reserverat.

Namn på och yrkeskvalifikationer för den personal som ska utföra kontraktet måste anges:

Behöver inte anges

Upphandlingsprojekt som inte finansieras med EU-medel

Upphandlingen omfattas av Världshandelsorganisationens avtal om offentlig upphandling, GPA : ja

Kompletterande information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 7 : PMC 45.000,00 € 15.000,00 € Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Urvalskriterier

Källor till urvalskriterier: Meddelande

Kriterium: Referenser på angivna tjänster

Beskrivning av urvalskriterium: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Kriterium: Behörighet eller medlemskap i en specifik organisation krävs för tjänstekontrakt

Beskrivning av urvalskriterium: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Kriterium: Andra ekonomiska eller finansiella krav

Beskrivning av urvalskriterium: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017).

2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017).

3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants :

- Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ;
- Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ;
- Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ;
- Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ;
- Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ;
- Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ;
- Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ;
- Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Tilldelningskriterier

Kriterium:

Typ: Kostnader

Beskrivning: Prix

Kategori av tilldelningskriteriet vikt: Viktning (poängtal, exakt)

Sifferangivelse för tilldelningskriterium: 100

5.1.11. Upphandlingsdokument

Adress till upphandlingsdokumenten: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Upphandlingsvillkor

Villkor för inlämning:

Elektronisk inlämning: Krävs

Adress för inlämning: <https://www.publicprocurement.be>

De språk som kan användas i anbudet eller anbudsansökningarna: franska

Elektronisk katalog: Ej tillåten

Alternativa anbud: Ej tillåten

Beskrivning av den finansiella garantin: Cautionnement (2 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement unique sur l'accord-cadre de 2%. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du lot du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013. Libération du cautionnement La demande par l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération de la totalité du cautionnement.)

Tidsfrist för mottagande av anbud: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommardag

Varaktighet under vilken anbudet måste förbli giltigt: 120 Dagar

Information om offentlig anbudsöppning:

Öppningsdatum: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommardag

Plats: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Kontraktsvillkor:

Kontraktet måste genomföras inom ramen för program för skyddad anställning: Nej

Elektronisk fakturering: Krävs

Elektronisk beställning kommer att användas: nej

Elektronisk betalning kommer att användas: nej

5.1.15. Metoder

Ramavtal:

Ramavtal utan förnyad konkurrensutsättning

Högst antal deltagare: 1

Information om det dynamiska inköpssystemet:

Upphandlingen avser inte ett dynamiskt inköpssystem

5.1.16. Kompletterande information, medling och prövning

Medlingsorganisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Prövningsorganisation: CONSEIL D'ETAT

Information om tidsfrist för provning: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation som ger kompletterande information om upphandlingsförfarandet: CHR Verviers

Organisation som ger mer information om provningsförfaranden: CONSEIL D'ETAT

Organisation som mottar anbudsansökningar: CHR Verviers

5.1. Del (anbudsområde): LOT-0008

Titel: Déchets en conteneurs à roulettes

Beskrivning: Déchets en conteneurs à roulettes

Intern identifierare: PO/CHRV2026/DECHETS/089_8

5.1.1. Föremålet för upphandlingen

Kontraktets art: Tjänster

Huvudklassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

Ytterligare klassificering (cpv): 90510000 Avfallshantering

5.1.2. Leveransplats

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

5.1.3. Uppskattad löptid

Varaktighet – annat: Okänd

5.1.5. Värde

Högsta värde för ramavtalet: 36 000,00 EUR

5.1.6. Allmänna upplysningar

Reserverad upphandling:

Deltagande är inte reserverat.

Namn på och yrkeskvalifikationer för den personal som ska utföra kontraktet måste anges:

Behöver inte anges

Upphandlingsprojekt som inte finansieras med EU-medel

Upphandlingen omfattas av Världshandelsorganisationens avtal om offentlig upphandling, GPA : ja

Kompletterande information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 8 : Déchets en conteneurs à roulettes 36.000,00 € Pas PABE Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Urvalskriterier

Källor till urvalskriterier: Meddelande

Kriterium: Referenser på angivna tjänster

Beskrivning av urvalskriterium: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le

calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Kriterium: Behörighet eller medlemskap i en specifik organisation krävs för tjänstekontrakt
Beskrivning av urvalskriterium: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Kriterium: Andra ekonomiska eller finansiella krav

Beskrivning av urvalskriterium: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des

conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Tilldelningskriterier

Kriterium:

Typ: Kostnader

Beskrivning: Prix

Kategori av tilldelningskriteriet vikt: Viktning (poängtal, exakt)

Sifferangivelse för tilldelningskriterium: 100

5.1.11. Upphandlingsdokument

Adress till upphandlingsdokumenten: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Upphandlingsvillkor

Villkor för inlämning:

Elektronisk inlämning: Krävs

Adress för inlämning: <https://www.publicprocurement.be>

De språk som kan användas i anbudet eller anbudsansökningarna: franska

Elektronisk katalog: Ej tillåten

Alternativa anbud: Ej tillåten

Beskrivning av den finansiella garantin: Cautionnement (2 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure; Le pouvoir adjudicateur fixe un cautionnement unique sur l'accord-cadre de 2%. L'assiette du cautionnement correspond à la valeur annuelle du montant initial du lot du marché (hors TVA). Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché par envoi recommandé. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur. Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées. La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement. Le cautionnement est libéré en une fois à la réception définitive du marché. Droit du pouvoir adjudicateur sur le cautionnement S'il y a lieu, le pouvoir adjudicateur prélève d'office sur le cautionnement les sommes qui lui reviennent, notamment en cas de défaut d'exécution de l'adjudicataire au sens de l'article 44 de l'arrêté royal du 14

janvier 2013. Libération du cautionnement La demande par l'adjudicataire de procéder à la réception définitive tient lieu de demande de libération de la totalité du cautionnement.)
Tidsfrist för mottagande av anbud: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Varaktighet under vilken anbudet måste förbli giltigt: 120 Dagar

Information om offentlig anbudsöppning:

Öppningsdatum: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Plats: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Kontraktsvillkor:

Kontraktet måste genomföras inom ramen för program för skyddad anställning: Nej

Elektronisk fakturering: Krävs

Elektronisk beställning kommer att användas: nej

Elektronisk betalning kommer att användas: nej

5.1.15. Metoder

Ramavtal:

Ramavtal utan förnyad konkurrensutsättning

Högst antal deltagare: 1

Information om det dynamiska inköpssystemet:

Upphandlingen avser inte ett dynamiskt inköpssystem

5.1.16. Kompletterande information, medling och prövning

Medlingsorganisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Prövningsorganisation: CONSEIL D'ETAT

Information om tidsfrist för prövning: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation som ger kompletterande information om upphandlingsförfarandet: CHR Verviers

Organisation som ger mer information om prövningsförfaranden: CONSEIL D'ETAT

Organisation som mottar anbudsansökningar: CHR Verviers

8. Organisationer

8.1. ORG-0001

Officiellt namn: CHR Verviers

Registreringsnummer: BE0250.893.369

Postadress: Rue du Parc, 29

Ort: VERVIERS

Postnummer: 4800

Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Land: Belgien

Kontaktpunkt: Charline Fraiture

E-postadress: charline.fraiture@chrverviers.be

Tfn: +32 87219849

Webbadress: <http://www.chrverviers.be/>

Den här organisationens roller:

Upphandlare

Organisation som ger kompletterande information om upphandlingsförfarandet

Organisation som mottar anbudsansökningar

8.1. ORG-0002

Officiellt namn: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers
Registreringsnummer: BE 0308.357.753
Postadress: Rue du Tribunal 4
Ort: Verviers
Postnummer: 4800
Del av land (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)
Land: Belgien
E-postadress: civil.tpi.verviers@just.fgov.be
Tfn: +32 87323610
Webbadress: <https://www.rechtbanken-tribunaux.be/fr/tribunal-de-première-instance-de-liège-division-verviers>

Den här organisationens roller:

Medlingsorganisation

8.1. ORG-0003

Officiellt namn: CONSEIL D'ETAT
Registreringsnummer: BE 0931.814.266
Postadress: Rue de la Science 33
Ort: Bruxelles
Postnummer: 1040
Del av land (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Land: Belgien
E-postadress: info@conseildetat.be
Tfn: +32 22349611
Webbadress: <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>

Den här organisationens roller:

Prövningsorganisation

Organisation som ger mer information om prövningsförfaranden

8.1. ORG-0004

Officiellt namn: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services
Registreringsnummer: BE 0475.480.736
Ort: Antwerpen / Anvers
Postnummer: 2000
Del av land (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)
Land: Belgien
E-postadress: info@3p.eu
Tfn: +32 3 294 30 51

Den här organisationens roller:

Upphandlingstjänsteleverantör

8.1. ORG-0005

Officiellt namn: FPS Policy and Support
Registreringsnummer: BE 0671.516.647
Ort: Brussels
Postnummer: 1000
Del av land (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Land: Belgien
E-postadress: e.proc@publicprocurement.be
Tfn: +32 2 740 80 00

Den här organisationens roller:

10. Ändring

Version av det föregående meddelandet som ska ändras

:

082a7d21-11e0-4f08-87a9-5eec89258ca3-01

Huvudskälet till ändringen

:

Information uppdaterad

Beskrivning

:

Les documents du marché ont été modifiés le 05/05/26.

10.1. Ändring

Identifierare för avsnitt: LOT-0006

Identifierare för avsnitt: LOT-0007

Identifierare för avsnitt: LOT-0004

Identifierare för avsnitt: LOT-0005

Identifierare för avsnitt: LOT-0008

Identifierare för avsnitt: LOT-0002

Identifierare för avsnitt: LOT-0003

Identifierare för avsnitt: LOT-0001

Identifierare för avsnitt: PROCEDURE

Information om meddelandet

Identifierare/version för meddelandet: 1e8fdea9-36d7-46a4-899c-626efc4f703f - 01

Formulärtyp: Konkurrensutsättning

Meddelandetyp: Meddelande om upphandling eller koncession – standardsystem

Meddelandets undertyp: 16

Avsändningsdatum för meddelandet: 05/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Datum för avsändning av meddelandet (eSender): 05/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00)

Östeuropeisk tid / centraleuropeisk sommartid

Språk som det här meddelandet finns officiellt tillgängligt på: franska

Meddelandets publiceringsnummer: 312265-2026

EUT S-nummer: 88/2026

Publiceringsdatum: 07/05/2026